

image not found or type unknown



dépot d'un dossier de surendettement

Par **charlottestbernard**, le **01/11/2010 à 12:09**

puis je suspendre mes remboursements de créances auprès des organismes prêteurs mon dossier auprès de la banque de france est recevable.et je suis dans l'impossibilité de les honorés.

Par **001**, le **02/11/2010 à 15:05**

bonjour
oui, bien entendu vous pouvez faire opposition aux prelevements